



Terre de talents

Direction Enfance

### DÉCISION n°2025/233

**Objet : Signature de devis pour l'organisation des sorties estivales des ALSH du mois de Juillet 2025**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet pédagogique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Ville des Ulis ;

Vu la nécessité d'organiser des activités éducatives, culturelles et de loisirs pour les enfants fréquentant les ALSH durant les vacances d'été 2025 ;

Vu les devis reçus des différents prestataires pour les sorties prévues ;

Considérant que l'ensemble des sorties répondent aux besoins éducatives et culturelles des enfants fréquentant les ALSH de la Ville des Ulis.

DÉCIDE

#### Article 1

Signature des devis pour les sorties organisées à destination des enfants fréquentant les ALSH de la Ville des ULIS pour le mois de juillet. Les sorties prévues sont :

Date	Centre de loisirs	Prestations	Lieu	Coût TTC
09/07/2025	ALE des Avelines	Animation des plantes à parfum	Route de Nemours 91490 Milly la forêt	195 euros
11/07/2025	ALM de la Dimancherie	Aventure en pleine nature	Espace Rambouillet Route du Coin du Bois 78120 Sonchamp	594 euros

15/07/2025	ALSH du Bosquet	Aventure en pleine nature	Popcorn labyrinthe- 3 route du Chêne Rond 91460 Marcoussis	216 euros
16/07/2025	ALSH du Bosquet	Aventure en pleine nature	Popcorn labyrinthe- 3 route du Chêne Rond 91460 Marcoussis	192 euros
17/07/2025	ALSH du Bosquet	Parc acrobate	Ecopark Aventures CD 53, route de Versailles 91570 Bièvres	267,00 €
17/07/2025	ALSH du Bosquet	Activité nature	Ecopark Aventures CD 53, route de Versailles 91570 Bièvres	300 euros
18/07/2025	ALE des Avelines	Aventure en pleine nature	Popcorn labyrinthe- 3 route du Chêne Rond 91460 Marcoussis	200 euros
21/07/2025	ALM de la Dimancherie	Découverte d'un univers sous-marin	Aquarium de Paris 5 Avenue Albert de Mun 75116 Paris	638 euros
22/07/2025	ALE des Avelines	Parc d'attractions	Winnoland 6 Chemin du Port aux Sablons Saint 91 280 Pierre du Perray	506 euros
22/07/2025	ALM des Avelines	Parc d'attractions	La mer de sable - Route nationale 330 - 60 950 Ermenonville	885 euros
24/07/2025	ALSH du Bosquet	zoo	Thoiry Zoo Safari 78770 Thoiry	900 euros
25/07/2025	ALM Dimancherie	Parc d'attractions	Winnoland 214 route de Melun 91 280 Saint Pierre du Perray	629 euros
29/07/2025	ALE des Avelines	Zoo de Thoiry	Thoiry Zoo Safari 78770 Thoiry	744 euros

Accusé de réception en préfecture  
091-219106929-20250627-2025-233-AU  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Article 2

Le montant de ces prestations s'élève à 6 266 TTC, Les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 27 juin 2025

